



Livret d'**ACCUEIL** des bénévoles dans l'association

Bienvenue dans notre association !

LA VALETTE HANDBALL



22 AVENUE PABLO PICASSO

83160 LA VALETTE DU VAR

UN LIVRET D'ACCUEIL, pour quoi faire ?

L'accueil d'un-e nouveau-elle bénévole dans une association est **un moment clé**, aussi bien pour le-la bénévole accueilli-e que pour l'association qui accueille.

Pour que cette rencontre se passe au mieux, elle doit être préparée par l'association.

Le-la bénévole doit se sentir attendu-e et **obtenir l'ensemble des informations** essentielles sur l'association, de façon claire et concise.

Le livret d'accueil est un outil qui rassemble les informations essentielles à la bonne compréhension de l'objet et du fonctionnement de l'association.

Les associations sont invitées à le compléter, se l'approprier et/ou à s'en inspirer pour permettre un bon accueil et une intégration réussie de leurs nouveaux et nouvelles bénévoles.

Le livret est composé de 4 parties qui peuvent être utilisées indépendamment les unes des autres :

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

son histoire, son objet tel que défini dans les statuts

2. LES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

3. LE PARCOURS PERSONNEL DU BÉNÉVOLE

4. LA VIE ASSOCIATIVE

Quelques chiffres clés pour comprendre la place des associations dans la Région.



Le bénévolat est l'action de la personne qui s'engage librement, sur son temps personnel, pour mener une action non rémunérée en direction d'autrui, ou au bénéfice d'une cause ou d'un intérêt collectif.



Avis du Conseil Économique Social et Environnemental du 28 juin 2022

Un bénévole fait don de son temps et trouve un accomplissement personnel dans une association. Son engagement est libre.

Le mot de bienvenue

Bienvenue à bord,

C'est avec une grande joie que nous t'accueillons dans notre équipe de bénévoles du club de la Valette Handball.

Nous sommes ravis de te voir rejoindre notre famille sportive et dynamique.

Ton engagement envers notre club est réellement apprécié, que tu aies des années d'expérience dans le bénévolat ou que tu découvres tout juste cet aspect de l'engagement, ta contribution est précieuse et va faire une réelle différence.

Nous sommes là pour t'aider à t'intégrer et à te sentir chez toi dès le premier jour. N'hésite pas à poser des questions, à partager tes idées, et à explorer toutes les façons dont tu peux contribuer.

Encore une fois, bienvenue parmi nous, et que ton aventure commence.

Patricia Justiniano
La Présidente





1

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

En quelques mots...

Fondé en 1976 par Jean Weingaertner et Jacky Iglesias, le club de La Valette Handball possède une progression, au niveau des effectifs et des résultats, des plus méritantes de l'aire toulonnaise.

Celle-ci s'est cependant accélérée depuis 1987. Cette année-là, l'équipe dirigeante est renforcée et l'encadrement technique est l'un des plus qualifiés et titrés du département : l'équipe fanion est championne de Côte d'Azur et accède à la Pré-Nationale en 1989, puis monte en Nationale 3 en 1993.

Lors de cette année, Denis Lathoud, alors médaillé de bronze aux Jeux olympiques de Barcelone en 1992 puis champion du monde en 1995 avec les "Barjots", parraine le club. Lors de la saison 2005-2006, l'équipe fanion, alors en Nationale 3, manque la montée en Nationale 2 à la différence de but, et descendra en Pré-Nationale l'année suivante.



Pour en savoir plus, consultez les statuts

VALEURS

LOYAUTE
VALEUR
HONNEUR

La Valette Handball

HISTOIRE

Une première entente avec le club voisin de La Garde a été créée en 2009/2010, sous le nom de l'EMGV, l'équipe évolue au niveau Pré-Nationale.

Saison 2010-2011, le club du L.V.H prend un nouveau visage et un nouveau virage avec à sa tête, la Présidente Patricia JUSTINIANO qui insuffle une nouvelle direction en faisant évoluer cette convention sous le nom des « THOUARS » La saison 2013-2014 c'est un succès complet, l'équipe première accède en Nationale 3, et sa réserve en Pré-Nationale. Les -18 jouent une année en championnat de France où ils se qualifient pour la poule haute. 2016-2017 : La Valette Handball a pris un nouveau cap. 2019-2020 : dans l'introspective d'une montée en Nationale 3 avec la création de la convention avec « Coudon- Gapeau » l'année suivante nous réalisons une double accession, dont une montée en nationale 3.



2

ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

Qui fait quoi ?

ENTRAINEURS

CATEGORIE BABY : Flavian & Jean Charles

CATEGORIE U9: Jean Charles & Flavian

CATEGORIE U11: Flavian

CATEGORIE U 15: Gilles & Dylan

CATEGORIE U17: MOUNIR & Lukas

NATIONALE 3: CEDRIC & Jérôme



≡ INSTANCES DE GOUVERNANCE ≡

Patricia JUSTINIANO
Présidente

Olivier RAI0
Secrétaire général

JC Weingaertner
Vice-Président

Emilie Masini
Trésorière

Gilles ROQUELAURE
Sportif

Marc VIVES
Arbitrage

JP JUSTINIANO
Réglement

Valérie RAI0
Les écoles

Joane SIMOCINI
Médicale

Frédéric BLANC
Marketing

ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION


La pratique du Handball et ses disciplines dérivées, connexes et complémentaires (Sandball, Minihandball, Beach handball, Handfit Sport Santé, Baby hand. ect...) toutes les activités proposées par notre fédération Française de Handball sur le territoire de la commune de La Valette-du-Var et son territoire PACA. D'entretenir toutes relations utiles avec la Fédération Française de Handball, la Ligue, le Comité Départemental, le Comité Départemental Olympique et Sportif de Toulon et les collectivités territoriales.




Pour en savoir plus, consultez le rapport d'activités



≡ COORDONNÉES DE L'ASSOCIATION ≡

 **Adresse :** 22 AVENUE PABLO PICASSO
83160 LA VALETTE DU VAR

 **Email :** 6383012@ffhandball.net

 **Réseaux sociaux :** <https://www.facebook.com/LaValetteHandballOfficiel/lavalettehandballofficiel>

 **Site web :** <https://www.lvhandball.com>

≡ CONTACTS ≡

Olivier RAIO
Secrétaire Générale

Mail: secretariat@lvhandball.com

Patricia JUSTINIANO
Présidente

Mail: presidente@lvhandball.com

Jean Christophe WEINGAERTNER
Vice-président
jc.wein@lvhandball.com

Emilie MASINI
Trésorière
e.masini@lvhandball.com

DOCUMENTS REMIS



Règlement intérieur

Liste indicative

(statuts, règlement intérieur, bulletin d'adhésion, dépliant de présentation, rapport d'activités, charte d'engagement, fiche de mission, trombinoscope... et tout autre document utile)



3

PARCOURS DU BÉNÉVOLE

L'association s'engage

EN MATIÈRE D'INFORMATION

- à les informer sur les finalités de l'Association, le contenu du Projet Associatif, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités,
- à faciliter les rencontres souhaitables avec les dirigeants, les autres bénévoles, les salariés permanents et les bénéficiaires,

EN MATIÈRE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION

- à les accueillir et à les considérer comme des collaborateurs à part entière, et à considérer chaque bénévole comme indispensable,
- à leur confier, bien sûr en fonction de ses besoins propres, des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité,
- à définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole,
- à situer le cadre de la relation entre chaque bénévole et l'Association dans une convention d'engagement,

EN MATIÈRE DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES

- à assurer leur intégration et leur formation par tous les moyens nécessaires et adaptés à la taille de l'Association : formation formelle, tutorat, compagnonnage, constitution d'équipes...,
- à organiser des points fixes réguliers sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêts et les compétences développées,
- si souhaité, à les aider dans des démarches de validation des acquis de l'expérience,

EN MATIÈRE DE COUVERTURE ASSURANTIELLE

- à leur garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

L'Association conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables.

Le bénévole s'engage

- à adhérer à la finalité et à l'éthique de l'Association,
- à se conformer à ses objectifs,
- à respecter son organisation, son fonctionnement et son règlement intérieur,
- à assurer de façon efficace sa mission et son activité sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement, au sein d'une convention d'engagement et éventuellement après une période d'essai,
- à exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun,
- à considérer que le bénéficiaire est au centre de toute l'activité de l'association, donc à être à son service, avec tous les égards possibles,
- à collaborer avec les autres acteurs de l'association : dirigeants, salariés permanents et autres bénévoles

L'activité bénévole est librement choisie ;

il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre l'association et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

Extrait de la Charte du bénévolat

Consultez la charte du bénévolat dans son intégralité :

<https://www.francebenevolat.org/documentation/la-charte-du-benevolat-et-convention-d-engagements-reciproques>

Vous trouverez de nombreuses informations sur le bénévolat dans le guide :

https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/guide_benevolat2022.pdf

Parcours du bénévole

→ *Date d'arrivée :*

≡ MISSIONS ≡

≡ MATÉRIEL ≡
mis à disposition

≡ RÉFÉRENT·E(S) ≡



≡ AUTRES INFORMATIONS ≡

≡ FORMATIONS proposées par l'association ≡

Acompagnateur de jeunes arbitres
Officiel de table de marque
Animateur baby hand
PSC1
Titre IV pour les entraîneur de handball (sous condition)
Formation de l'éco système sportif

À son arrivée dans l'association et tout au long de son engagement, le·la bénévole peut ressentir le besoin d'être accompagné·e pour exercer au mieux ses missions.

Diverses formations sont à sa disposition pour développer ses compétences et sécuriser son engagement. Celles-ci peuvent être proposées au sein même de l'association, ou par d'autres structures.

≡ MONTÉE EN COMPÉTENCES DES BÉNÉVOLES ≡



Valorisation du bénévole

Valoriser son expérience en tant que bénévole, c'est la mettre au service de ses projets personnels et professionnels. **Les compétences développées grâce à son implication au sein de l'association peuvent être un atout pour ses recherches d'emploi, une reconversion professionnelle ou encore l'acquisition d'un diplôme.**

LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN (CEC)

Le compte d'engagement citoyen (CEC) offre la possibilité, de façon volontaire, de recenser ses activités bénévoles sur la plateforme de services en ligne gratuite du Compte formation. Il permet de bénéficier, sous conditions, d'un forfait de financement sur le CPF (Compte Personnel de Formation), voire de jours de congés payés par l'employeur.

L'utilisation de ces droits relève de la liberté individuelle du bénévole.

La durée nécessaire à l'acquisition de ce forfait de 240 € sur votre CPF varie selon l'activité réalisée.

→ **Consulter Mon compte formation**
<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/aide/mon-compte>

→ **Le CEC**
<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/le-compte-engagement-citoyen-cec-0>

→ **Le congé d'engagement**
https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/conge_engagement.pdf

LA VALIDATION D'ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Depuis 2002, la validation des acquis de l'expérience (VAE) s'est ouverte aux activités bénévoles. Concrètement, cette modalité peut permettre d'obtenir tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle, certificat de qualification professionnelle...) **La condition : justifier d'une expérience d'au moins 1 an (1 607 heures continues ou non) dans une activité en rapport direct avec la certification visée.**

→ **Auto-évaluer ses compétences**
<https://www.associations.gouv.fr/le-portefeuille-de-competences.html>



LE PASSEPORT BÉNÉVOLE

Le Passeport Bénévole proposé par France Bénévolat est un livret personnel de reconnaissance de l'expérience bénévole et de valorisation des compétences mobilisées et/ou acquises.

→ **Pour en savoir plus :**
<https://www.francebenevolat.org/notre-association/passeport-benevole>

→ **Il existe d'autres passeports à découvrir sur**
https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/guide_benevolat2022.pdf

Notes